

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du trente mai deux mille vingt-deux et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louisette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Joël BENARD

*Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29*

**2022-57**

**CRÉATION D'EMPLOIS NON-PERMANENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

L'article L. 332-23 1° du Code de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour répondre à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Tenant compte de la nouvelle organisation de service, de l'accroissement des effectifs au sein des écoles de la Ville, un renfort sera à apporter au Pôle Enfance, jeunesse, éducation et sports pour assurer le bon fonctionnement de la pause méridienne et des temps périscolaires du matin et du soir lors de la rentrée scolaire 2022/2023,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer l'équipe du pôle EJES afin d'offrir une qualité de prestation répondant aux exigences de l'agrément « Accueil de Loisirs »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions,**

- Donne son accord pour la création de 22 emplois non-permanents à temps non-complet, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 07 juillet 2023, selon la répartition suivante :
  - o Dans le grade d'adjoint territorial d'animation :
    - 3 emplois de 7 heures hebdomadaires,
    - 6 emplois de 8 heures hebdomadaires,
    - 9 emplois de 10 heures hebdomadaires.

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Dans le grade d'adjoint technique territorial :
  - 4 postes de 8 heures hebdomadaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220613-2022-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT